



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Réunion de présentation de l'appel à projets DETR-DSIL 2024 et du dispositif France ruralités**

Lundi 9 octobre 2023 - 14h

---



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ORDRE DU JOUR

- Plan interministériel France ruralités et notamment le dispositif Villages d'avenir
  - Plan de rénovation des écoles
  - Plan de rénovation des ponts
  - Appel à projets DETR-DSIL 2024
-

# • France ruralités (villages d'avenir)



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



## France ruralités

### Axe 1

Un programme d'ingénierie à destination des communes rurales – Villages d'avenir

### Axe 2

La valorisation des territoires ruraux pour la planification écologique – aménités rurales

### Axe 3

Des **mesures concrètes** pour améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux

### Axe 4

Un renfort d'attractivité avec les **zones de revitalisation rurale (ZRR)**



# France ruralités - Villages d'avenir

**Objectif :** aider des communes rurales par l'accompagnement d'un **chef de projet État**

## Éligibilité des communes :

- Grappes de 2 à 8 communes rurales ou communes seules à caractère de centralité, de moins de 3 500 habitants
- non couvertes par PVD,
- qui portent un ou plusieurs projets pour lesquels le **défaut d'ingénierie est le facteur limitant**
- dont la démarche ne va pas à l'encontre du développement de l'intercommunalité.

### Calendrier

- Formalisation des candidatures des communes auprès de leur sous-préfecture d'arrondissement pour le **15 octobre au plus tard**
- Liste transmise par le préfet à l'ANCT pour le **31 octobre au plus tard**
- Annonce des collectivités lauréates **en décembre 2023**
- **Janvier 2024** : accompagnement par le chef de projet pour une durée de 12 à 18 mois

## Zoom Axe 3 : Des mesures pour améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux :

**Mobilités**

**Vie quotidienne des élus locaux**

**Égalité des chances et éducation**

**Attractivité et services**

**Santé**

**Culture**

**Habitat et logement**

# France Numérique Ensemble



## 16 engagements sur quatre axes dont l'axe 1 :

Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié

## Une plateforme pour rejoindre la gouvernance et participer à l'élaboration de la/des feuilles de routes

Les collectivités et leurs groupements, volontaires dans cette démarche, dans le but de porter la ou les feuilles de routes sur leur territoire peuvent se manifester sur la plateforme dédiée :

Lien vers la plateforme : <https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/>

### CALENDRIER

#### - 15 octobre 2023 :

- La préfecture indiquera les différentes gouvernances territoriales départementales **pressenties** via l'espace numérique dédié

#### - 31 décembre :

- Retour de façon définitive de périmètre territorial **de la ou des feuilles de route** et des structures impliquées de leurs mises en œuvre et dans la gouvernance.
- Éventuellement, faire part de l'avancée des travaux par l'expression d'un projet d'ingénierie financière.

#### - Mois de juin 2024 :

- Transmission de la ou les feuilles de route finalisées et approuvées par toutes les parties de la gouvernances territoriale.



# AAC Coordinateur de Conseillers Numériques

Répondre à un besoin  
d'accompagnement des Conseillers numériques, de  
coordination de leur activité et de leur réseau



**Soutien financier** de l'État sous la forme d'une subvention  
permettant la prise en charge partielle des coûts de rémunération  
CDI : le montant de la subvention est de 40 000 € et la convention couvre une période d'activité de 24 mois  
CDD : le montant de la subvention est de 32 000 € et la convention couvre une période d'activité de 18 mois)

Pour candidater, une plate-forme dédiée : [www.conseiller-numerique.gouv.fr](http://www.conseiller-numerique.gouv.fr) menu recrutement /  
recruter un conseiller numérique en cochant l'option « je souhaite recruter un conseiller numérique  
coordinateur » - Clôture : 10 décembre 2023



# PLAN NATIONAL DE RÉNOVATION DES ÉCOLES

Un plan lancé le 14 septembre 2023 par le Président de la République :

- Qui annonce la formalisation du parcours de l'élu local dans le cadre d'un **dialogue territoires** ↔ **État** (sous-préfets et DDTM), nourri par les **projets prioritaires de rénovation d'école** identifiés par l'Education nationale ;
  - Une **aide** à la programmation, à la priorisation et à la mutualisation des projets ;
  - Une **orientation vers les dispositifs d'ingénierie** disponibles ;
  - Un **suivi de l'impact** des projets.
- Le préfet vient de solliciter les communes pour un premier recensement afin d'évaluer les écoles à rénover prioritairement (3 axes : vétusté des bâtiments, diminution de la consommation énergétique, prise en compte des évolutions pédagogiques).

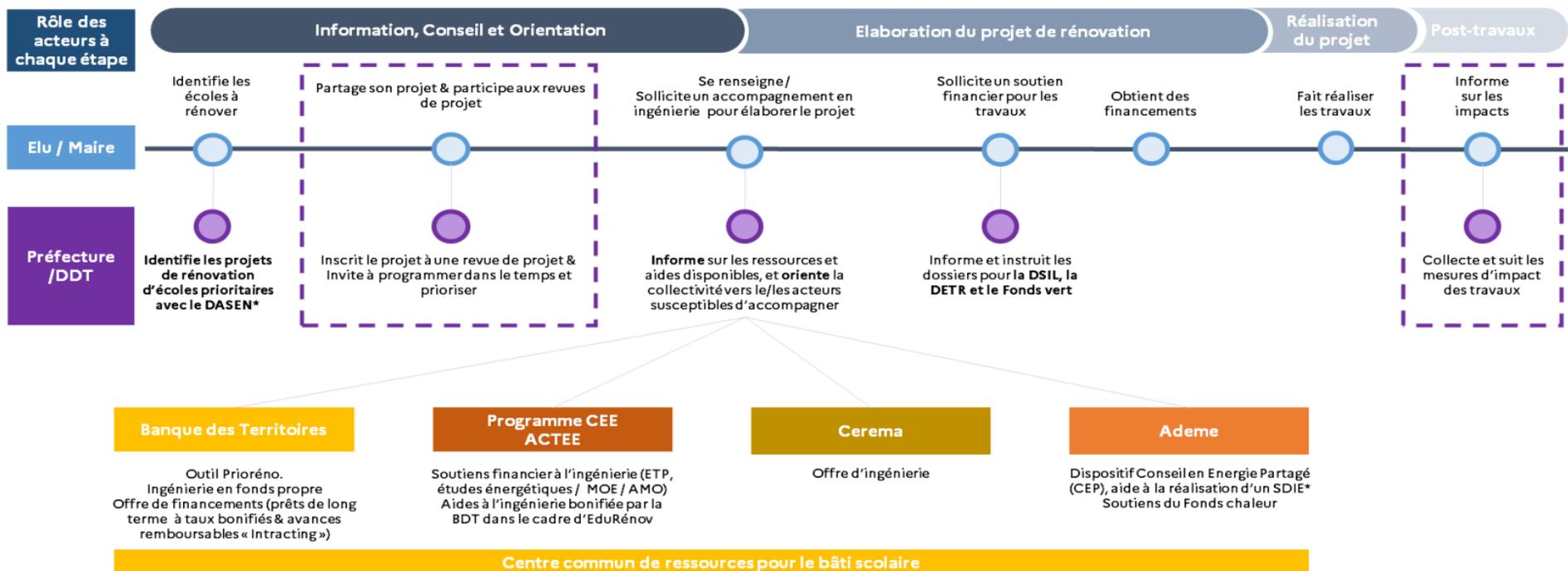
Remontées attendues pour le **11 octobre 2023**.



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLAN DE RÉNOVATION DES ÉCOLES



## Les dispositifs de financement existants (1/3)

### Banque des Territoires - ÉDURéNOV

Programme pour la **rénovation énergétique des bâtiments scolaires** lancé par la Banque des territoires et ses partenaires en mai 2023 ;

- **10 000** projets de rénovation de bâti scolaire emblématique valorisés, accompagnés et/ou financés d'ici **2027** ;
- **40 % d'économies d'énergie** pour les projets intégrant le programme ;
- **50 M€ sur 5 ans** pour financer l'**ingénierie** nécessaire au lancement des projets par les collectivités ;
- **2 Mds € sur 5 ans** pour financer les **travaux** de rénovation énergétique

*Au 14 septembre (prêts), au niveau national, 59 projets sont intégrés dans le programme et plus de 800 projets recensés.*

## Les dispositifs de financement existants (2/3)

### LE FONDS VERT

2023, première année de déploiement du fonds vert, avec 2 Mds € de crédits déconcentrés aux préfets pour soutenir les projets des collectivités et de leurs partenaires.

- **Pérennisation** du fonds vers jusqu'en **2027** ;
- **2,5 Mds €** dans le projet de loi de finances de 2024 ;
- Un périmètre de mesures stabilisé par rapport à 2023 ;
- De nouvelles priorités pour 2024 dont **500 M€ fléchés pour la rénovation des écoles** (*ambition : soutenir la rénovation de 2000 écoles via le fonds*).

Rappel des deux principales mesures mobilisables pour les écoles :

- Mesure « rénovation énergétiques des bâtiments publics locaux », avec comme nouveauté 2024, l'ajout des **travaux d'amélioration du confort d'été** dans les actions éligibles ;
- Mesure « renaturation des villes et des villages », notamment pour la **végétalisation des cours d'écoles et des bâtiments scolaires**.

## Les dispositifs de financement existants (3/3)

### **ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique)**

Programme central pour la rénovation énergétique des collectivités (90 % des fonds redistribués aux collectivités) ;

Des dispositifs d'**accompagnement** : Centre de ressources, cellule d'appui, animation régionale ; et de **financement** :

- Fonds CHENE, dont un accompagnement spécifique aux communes rurales ;
- différents sous-programmes : ACT'EAU, LUM'ACTE, EFF'ACTE, Bâtiments patrimoniaux, Sobriété.

Budget doublé à 220 M€

### **ACTEE et les écoles :**

- Accompagnement de la sobriété avec les concours CUBE ;
- Financement de l'ingénierie territoriale dédiée ;
- Production de ressources et expertise.

## Autres outils disponibles pour les collectivités :

### Les dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales

DSIL, DSID, DETR

### Le Fonds chaleur (géré par l'ADEME)

- Soutient le développement des énergies renouvelables et de récupération (biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur, etc.)
- + actions du plan géothermie pour le **déploiement de la géothermie dans les écoles**

*La géothermie se prête bien à un développement dans les établissements scolaires qui disposent d'un espace extérieur permettant de réaliser le forage*

### Le Tiers Financement (nouveau)

La **loi du 30 mars 2023** ouvre la possibilité aux collectivités d'avoir recours à un tiers pour le financement de travaux de rénovation énergétique

*(dérogation à l'interdiction de paiement différé dans les marchés globaux de performance énergétique passés par les acteurs publics dans le cadre d'une expérimentation)*

- Décret d'application (étude préalable) en voie de publication
- Mise à disposition d'une méthodologie et d'un cahier des charges type

*+ l'offre de l'ADEME, du CEREMA, de la cellule bâti scolaire du MENJ, de FinInfra, des ALEC, des CAUE, des bureaux d'étude privés, etc.*



PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLAN DE RÉNOVATION DES PONTS

- Dans la suite des opérations de recensement des ouvrages communaux engagées dans le cadre du Programme National Ponts 1 et 2 (pour 50 M€ au total), **l'État mobilise 35 M€ supplémentaires** pour financer les travaux de remise en état des ouvrages communaux les plus dégradés et notamment ceux présentant un enjeu majeur de sécurité des usagers et de continuité des dessertes locales.
- **Le pilotage est confié au Cerema.** Les demandes de financement doivent être déposées « au fil de l'eau » depuis le site Démarches Simplifiées
- Le Programme National Ponts Travaux subventionnera jusqu'à 60 % des travaux de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.
- Plus d'informations : <https://www.cerema.fr/fr/programmationalpontstravaux>

## **APPEL A PROJETS 2024 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

### **Calendrier prévisionnel DETR et DSIL**

Appel à projets : date de lancement et de fin	11 septembre au 11 décembre 2023
Notification des décisions DETR aux collectivités lauréates	Fin mars 2024
Notification des décisions DSIL aux collectivités lauréates	Fin juin 2024

- Un appel à projets commun DETR et DSIL
- Dépôt des demandes de subvention via un formulaire « [Démarches.simplifiées](#) »
- ! Importance de déposer des dossiers matures
- Ne pas notifier les marchés ou signer de devis avant le dépôt du dossier sur « [démarches.simplifiées](#) »

# Appel à projets 2024 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Site internet de la Préfecture - Rubrique « [Dotations d'investissement – Subventions - Ingénierie](#) »

[Accueil](#) > [Actions de l'État](#) > [Relations avec les collectivités territoriales](#) > [Dotations et Subventions](#) > [Dotations d'investissement - Subventions - Ingénierie](#)

## Dotations et Subventions

Compensation financière des transferts de compétences

**Dotations d'investissement - Subventions - Ingénierie**

Dotations de fonctionnement

## Dotations d'investissement - Subventions - Ingénierie

Sélectionnez votre thématique

Demande de paiement - Dotations d'investissement



DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux



DETR et DSIL - Appel a projets commun 2024



DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local



Fonds Vert



FRANCE RELANCE en Bretagne



# **Appel à projets 2024 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

## **Compléter le formulaire « démarches.simplifiées » - Appel à projets : Quatre rubriques à compléter :**

### 1. Information sur le porteur de projet

#### 2. Présentation de l'opération

- Intitulé du projet
- Délibération (vigilance sur le plan de financement, une attestation peut être jointe dans l'attente de la délibération)
- Note explicative du projet – NOUVEAUTÉ : joindre l'annexe dédiée pour les projets de rénovation énergétique
- Impact environnemental avec deux items à compléter
- Date de commencement d'exécution (date prévisionnelle de notification du premier marché, ou signature devis)

#### 3. Plan de financement prévisionnel

- « Justificatifs de dépenses prévisionnelles » = devis
- Plan de financement (possibilité d'utiliser le modèle proposé en deux onglets)
- Dispositif de financement sollicité (DETR/DSIL) ouvre l'accès à un menu déroulant
- Montant de l'aide demandée (cumuler DETR et DSIL dans le formulaire)
- Si le dossier a bénéficié d'une précédente phase : actualiser les informations et rappeler le numéro de dossier
- Importance de prioriser les dossiers quand plusieurs sont déposés

#### 4. Finalisation du dossier

- Audit et diagnostic énergétique (guide et glossaire disponibles sur le site internet de la Préfecture)
- contacts préalables avec la DRAC recommandés pour les projets de bibliothèques/médiathèques
- ABF à consulter en amont de la demande de subvention en cas de projet en périmètre protégé ou site classé
- Dossier « maison de santé » ou « centre de santé » : contacts préalables avec l'ARS recommandés
- Ajouter les décisions attributives de subvention des autres cofinanceurs
- Joindre le plans des projets notamment pour les aménagements de bourgs, mais aussi pour l'accessibilité

## **Appel à projets 2024 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

### **Sur le site internet :**

#### **Ressources disponibles sur l'appel à projets :**

- Appel à projets 2024 / lien vers le formulaire de candidature
- Guide pratique DS
- Lien vers la liste des communes ZRR
- Fiche méthodologique sur la rénovation énergétique
- Modèles de documents (note explicative, plan de financement)
- Fiches thématiques d'aide à la constitution du dossier

#### **Ressources disponibles pour le versement des crédits :**

- Lien vers le formulaire de paiement DS
- Fiche méthodologique sur les étapes de demande de paiement
- Formulaire avance, acompte et solde

## Appel à projets 2024 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Quand la commune est bénéficiaire d'une subvention, plusieurs points d'attention :

<b>Suivi des opérations subventionnées</b>	<b>Consommation des crédits</b>
L'opération est maintenue et réalisée sans modification substantielle	Importance de solliciter des crédits de paiement au fur et à mesure de l'avancement du projet
L'opération connaît une baisse importante de son coût au cours de l'année de programmation	Informier préfecture ou sous-préfectures pour redéployer les crédits non utilisés, à défaut le solde sera assorti d'une minoration
L'opération est annulée, devenue incertaine ou fortement retardée	En informant de cet abandon dans l'année de l'attribution de la subvention, le bénéficiaire permet la réaffectation des crédits sur d'autres projets du département



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Merci de votre attention**

---